

SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 12 juin 2025**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à dix-huit heures quarante-cinq le comité syndical
En exercice : 07 légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la
Présents : 07 présidence de Benjamin GARDET.
Absents : 00
Votants : 07 Présents : GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, MOLLIER Christelle, SOCQUET-
JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent VIALIS Gérard, TEYPAZ Thierry
Date de la convocation : délégués titulaires.
06/06/2025

Également présents : RAMBAUD Christophe maire de Crest-Voland, EXCOFFON Christian, maire de Cohennoz.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération n° 2025-06D09 – Modification statutaire de la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz – désignation d'un représentant du SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz aux fonctions d'administrateur.

- **VU** les délibérations du Conseil d'Administration de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ » du 28 mars 2025 autorisant le principe (i) de la modification de l'objet social, (ii) de l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) de l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) des modifications statutaires corrélatives ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Crest-Voland du 1er avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Cohennoz du 8 avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives ;
- **VU** la délibération du comité syndical du SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz du 10 avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives ;
- **VU** les dispositions du premier alinéa de l'article R.1524-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

Publication : 23/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- **Considérant** la nécessité de nommer un administrateur représentant le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ au sein du conseil d'administration de la SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ afin de tenir compte des évolutions statutaires ci-dessus rappelées,

Le comité syndical après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Désigne aux fonctions de représentant du SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz au sein du conseil d'administration de la SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ et ce, avec effet à compter de la réalisation définitive des modifications statutaires rappelées en l'exposé qui précède :
 - Monsieur AINOZ Jean-Louis – 8 allée des clochettes 74150 RUMILLY

Ainsi fait en séance, les jour mois et an susdit.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le président
Benjamin GARDET

